

**Mehdi Lahlou**  
*Professeur, Insea, Rabat*

## **Le Maghreb les migrations des Africains du Sud du Sahara**

L'ensemble des études menées au cours des dix dernières années relativement aux mouvements migratoires entre l'Afrique et l'Europe de l'Ouest et qui ont ciblé, plus particulièrement, les nouvelles filières migratoires entre l'Afrique sub-saharienne et les pays de l'Union européenne, via le Maghreb, ont notamment permis de parvenir, entre autres conclusions, à la confirmation du fait que la question migratoire, qui concerne année après année un nombre croissant de pays et de personnes, pose une problématique globale et pluridimensionnelle.

En effet, c'est une problématique qui est tout à la fois démographique, économique, sociale et politique. Elle est aujourd'hui sur le devant de la scène, en parallèle à la forte médiatisation (et souvent aux drames<sup>1</sup>) attachée aux autres mouvements migratoires qui affectent divers pays d'Europe occidentale, plus particulièrement en provenance d'Europe centrale (Roumanie), du Moyen-Orient (Kurdes d'Irak) ou d'Asie Centrale (Afghans, Pakistanais...). Sans que l'Europe soit le seul continent concerné par les multiples conséquences liées à l'accueil d'un nombre important de migrants<sup>2</sup>.

S'agissant plus spécifiquement de l'Afrique, il semble bien que la conjonction d'un ensemble d'éléments d'ordre économique (accentuation de la pauvreté), politique (troubles et conflits violents inter et intra plusieurs pays africains) et réglementaire (généralisation du système des visas et mise en place de l'espace Schengen par les pays de l'UE) a conduit à l'augmentation du nombre de migrants vers l'Europe, et, en conséquence, à une plus grande visibilité du phénomène migratoire via le Sahara. Phénomène qui a, cependant, toujours existé en cette zone, en ne concernant toutefois que les citoyens de quelques pays (Mali, Niger, Tchad) qui se déplaçaient, généralement pour des travaux saisonniers, ou parfois pour se fixer, en Libye et dans le sud algérien.

Mais, désormais, la presse plus particulièrement espagnole, marocaine, algérienne ou française relate quasi-quotidiennement des faits en relation avec les migrations à partir de l'Afrique, du plus anodin (arrestation de candidats à l'immigration clandestine au large des côtes marocaines ou espagnoles) au plus dramatique (plus de 100 migrants tentant de se rendre en Libye retrouvés morts dans l'Erg du Ténéré au mois de mai 2001<sup>3</sup>; décès, le 27 décembre 2002 à la suite d'un incendie dans un commissariat à Malaga, dans le sud espagnol, de 7 migrants irréguliers marocains<sup>4</sup>; décès par noyade devant la côte marocaine de 18 migrants subsahariens le 19 janvier 2003<sup>5</sup>....).

---

<sup>1</sup> Voir "Chronologie migratoire", par ailleurs.

<sup>2</sup> En effet, des pays comme l'Iran, le Pakistan ou la Libye, par exemple, faisaient part, en 2001, de la présence sur leurs territoires d'au moins 2 millions de migrants chacun.

<sup>3</sup> Le Monde, quotidien, 20-21 mai 2001; Paris.

<sup>4</sup> Le Journal hebdomadaire, 25 janvier 2003, Casablanca.

<sup>5</sup> Le Monde, n° du 21 janvier 2003.

Dans les faits, le durcissement des réglementations européennes et des contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen de même que les conflits diplomatiques ouverts – principalement entre l'Espagne et le Maroc - à propos de la « porosité » des frontières au Maghreb, ont déplacé le problème migratoire d'abord vers les zones de contact maroco-espagnoles, avant que celui-ci ne commence à s'orienter, avec le changement de la législation marocaine, entamé au début de l'année 2003, sanctionnant en particulier les réseaux mafieux de migration<sup>6</sup>, à la frontière algéro-marocaine<sup>7</sup>, puis, de plus en plus, aux frontières algéro-nigérienne, algéro-malienne et algéro-libyenne et à l'espace frontalier situé entre l'Algérie, la Tunisie, et la Libye.

Autant dire que la gestion de la problématique migratoire subsaharienne met aujourd'hui, face à face, le Maghreb et l'UE dans une posture historiquement inédite, surtout que, par ailleurs, le nombre de citoyens marocains, algériens, et dans une moindre mesure, tunisiens, qui alimentent à leur tour – très nettement pour ce qui concerne les Marocains – les migrations irrégulières vers le sud de l'Europe ne semble pas fléchir avec les années.

Dans ce qui suit, nous présentons de façon succincte les principales raisons de ce nouveau phénomène migratoire africain, sa véritable ampleur à l'heure actuelle, les voies et filières migratoires vers et à travers le Maghreb et les conséquences les plus visibles de ces migrations sur cette région du monde.

### • **Raisons de ce nouveau phénomène migratoire africain**

L'expansion extrêmement rapide des migrations de « clandestins » ou de personnes en « situation irrégulière » enregistrée au départ – et à l'intérieur – de l'Afrique (toute l'Afrique, y compris l'Afrique du Nord) depuis le début des années 1990 est, bien sûr, à relier à l'attraction de plus en plus forte qu'exercent le mode et le niveau de vie des populations d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, notamment. À la faveur de la mondialisation, du développement des nouvelles technologies de l'information et, concomitamment, de la pénétration des images dans des lieux encore inaccessibles voici moins de 2 décennies, cette attraction intervient aujourd'hui très puissamment, particulièrement auprès des jeunes. Pour ceux-ci, notamment, l'Europe et l'Amérique du Nord représentent « ce qu'il y a de mieux » en termes de conditions de vie, de liberté, de garantie des droits, de loisirs... Elles sont tout ce que leurs pays ne sont pas, tout ce à quoi ils aspirent particulièrement en terme de « chance de s'en sortir ».

La généralisation des visas dans l'ensemble des pays riches potentiels d'accueil, en limitant singulièrement les migrations légales, et les simples déplacements des personnes, a grandement contribué à l'accroissement des mouvements effectués dans la clandestinité.

Ces deux facteurs ne sont pas, cependant, les seuls à mettre en cause pour expliquer les tendances migratoires récentes<sup>8</sup>. L'Afrique, en effet, joue depuis quelques années un rôle de plus en plus répulsif sur une partie grandissante de sa population, dont l'espoir d'une vie meilleure sur son lieu de naissance s'amenuise au fur et à mesure que s'accroît la pauvreté et le « mal de vivre » ambiants.

---

<sup>6</sup> Projet de loi sur les migrations irrégulières en discussion devant le gouvernement marocain depuis le 16 janvier 2003. Voir par ailleurs.

<sup>7</sup> Programme Meda-Maroc, « Gestion des Contrôles Frontaliers », Mission d'identification au Maroc, Juillet-Octobre 2002. Commission européenne.

<sup>8</sup> Lire à ce propos l'article de Saskia Sassen « Mais pourquoi émigrent-ils ? ». *Le Monde diplomatique*, novembre 2000.

L'évolution de la situation en Afrique – au sud du Sahara, en particulier – depuis le milieu des années 1960, et plus nettement au cours des deux dernières décennies, est globalement marquée par quatre éléments majeurs, qui résument l'ampleur et la profondeur du dilemme africain en ce début de siècle.

L'Afrique, en effet, connaît encore une ère d'exubérance démographique ; la pauvreté est en train de s'y étendre comme nulle part ailleurs au monde ; les ressources naturelles à la disposition de ses habitants – l'eau notamment – sont de moins en moins abondantes ; et, conséquence d'une multitude de raisons - dont les trois causes ci-dessus et les multiples interférences extérieures aussi bien, politiques, du temps de la « guerre froide » que, économiques, de l'ère actuelle de la mondialisation - les conflits et les guerres de toutes natures y sont de plus en plus nombreux, réduisant par la même les possibilités d'inverser les tendances notamment en termes économiques, étant donné que l'insécurité représente un facteur de forte répulsion aussi bien pour les investisseurs locaux (dont le nombre est a priori réduit) que pour des investisseurs potentiels étrangers. A ce niveau, deux déterminants directs, intimement liés dans la situation africaine actuelle, sont à mettre plus particulièrement en avant. La croissance démographique qui se poursuit à un rythme élevé et la pauvreté, qui lui est attachée tout en la renforçant, et qui devient de plus en plus générale, de plus en plus marquée.

#### *A/ Une population de plus en plus nombreuse*

L'Afrique est aujourd'hui, en termes des différentes évolutions de sa population, le continent qui accumule tous les retards. Même si la situation n'y est pas homogène selon qu'on s'y situe au nord, au sud ou au centre, ou encore selon qu'on y fasse partie des pays à dominante arabophone, anglophone ou francophone - sans que la langue soit, bien évidemment, un élément qui justifie quoi que ce soit en lui-même.

Comme cela est indiqué dans le tableau 1 ci-après, d'où il ressort que ce sont les régions les plus pauvres, souffrant des plus bas niveaux d'instruction, qui enregistrent les plus faibles espérances de vie à la naissance et qui connaissent les taux de croissance de la population les plus élevés.

Ce que les démographes appellent la « Transition démographique »<sup>9</sup> semble être, en Afrique subsaharienne, bloquée à ses premières étapes où la forte baisse de la mortalité est encore faiblement contrebalancée par la diminution de la natalité.

Une telle situation, fortement déterminée par l'ensemble des variables socio-économiques, culturelles et politiques signant le présent des sociétés africaines, n'est aucunement à mettre en doute dans son ampleur dans la mesure où elle est la résultante d'un faisceau de paramètres démographiques qui font désormais de l'Afrique une espèce d'exception à l'échelle mondiale.

Les pays africains dans leur ensemble enregistrent, en effet, le taux de natalité le plus élevé ainsi que le niveau de mortalité le plus bas au Monde. Ils connaissent, en conséquence, le taux de croissance naturelle de la population le plus rapide, soit 3 % d'accroissement annuel, pour un taux moyen de croissance de 1,7 %, tous continents confondus.

---

<sup>9</sup> Laquelle représente les différentes phases d'évolution par lesquelles passe une population donnée, et qui vont, généralement, d'une croissance à l'état naturel à une croissance sous contrôle humain.

**Tableau 1 : Taux de croissance démographique et espérance de vie à la naissance dans les différentes régions du monde, 1995-2000**

Région	Taux de natalité (p.1000)	Taux de mortalité (p.1000)	Croissance naturelle, en (%)	Espérance de vie à la naissance
Monde	22,1	8,9	1,3	65,4
Europe	10,3	11,3	- 0,1	73,3
Amérique Latine et Caraïbes	23,1	6,5	1,7	69,2
Amérique du Nord	13,8	8,3	0,5	76,9
Asie	21,9	7,7	1,4	66,3
Océanie	17,9	7,7	1,0	73,8
<b>Afrique</b>	<b>38,0</b>	<b>13,9</b>	<b>2,4</b>	<b>51,4</b>
dont :				
<b>Afrique du Nord</b>	<b>27,7</b>	<b>7,3</b>	<b>2,04</b>	<b>64,8</b>
<b>Afrique du Sud</b>	<b>28,3</b>	<b>12,3</b>	<b>1,6</b>	<b>54,4</b>
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>40,4</b>	<b>15,0</b>	<b>2,5</b>	<b>49,9</b>
<b>Afrique de l'Est</b>	<b>42,4</b>	<b>17,5</b>	<b>2,5</b>	<b>45,4</b>
<b>Afrique Centrale</b>	<b>44,7</b>	<b>15,3</b>	<b>2,9</b>	<b>50,1</b>

**Source :** World population monitoring. United Nations, New York 2000.

Le taux de croissance naturelle de la population africaine dans son ensemble représente 184 % la moyenne mondiale, et près de 5 fois le taux nord-américain, alors que le taux de natalité en Afrique centrale (et de l'Est) représente le double de son équivalent à l'échelle mondiale.

De la sorte, et comme indiqué dans le tableau ci-après, l'Afrique qui comptait 221 millions d'habitants en 1950 et 8,7 % de la population mondiale de l'époque, en compte aujourd'hui près de 800 millions (soit près de 13,5 % de la population mondiale), et devrait regrouper 1,3 milliard d'habitants en 2025 et 1,76 milliard en 2050.

**Tableau 2 : Estimations et projections de la population, par région, 1950 – 2025.**

Régions	Population en millions ( pourcentage )			
	1950	2000*	2050* (a)	2050* (b)
Monde	2.519 (100)	6.057 (100)	9.332 (100)	10.934 (100)
Pays industrialisés	814 (32,24)	1.191 (19,66)	1.181 (12,65)	1.309 (11,97)
Ensemble P.V.D.	1.706 (67,79)	4.865 (80,32)	8.141 (87,23)	9.625 (88)
Dont: Afrique	<b>221</b> (8,7)	<b>794</b> (13,11)	<b>2.000</b> (21,4)	<b>2.320</b> (21,21)
Amérique du nord	172 (6,8)	314 (5,18)	438 (4,7)	502 (4,6)
Amérique Latine	167 (6,6)	519 (8,56)	806 (8,63)	975 (8,91)
Asie	1.399 (55,6)	3.672 (60,62)	5.428 (58,16)	6.430 (58,8)
Europe	548 (21,7)	727 (12)	603 (6,46)	654 (5,98)
Océanie	13 (0,5)	31 (0,5)	47 (0,5)	53 (0,5)

**Source** : World Population Prospects : The 2000 Revision, Volume II: Sex & Age. United Nations, New York, 2001.

\* estimations **(a)** hypothèse moyenne ; **(b)** hypothèse haute.

En 2050, quelle que soit l'hypothèse retenue, un habitant sur cinq qui peupleront alors la terre vivra sur le continent africain, contre moins de un sur dix un siècle plus tôt.

Pour l'heure, en l'espace de 50 ans la population africaine aura été multipliée par plus de 3,6 fois, lorsque l'ensemble de la population mondiale n'aura été multipliée que par un peu plus de 2,4 fois.

Ces prévisions ont été faites bien que l'Afrique soit aujourd'hui la région du monde la plus affectée par le SIDA, qui a été à l'origine directe de la mort, en 2002, de 2,4 millions de personnes (adultes et enfants) en Afrique subsaharienne, sur un total mondial de 3,1 millions de décès la même année. Et, de fait, l'Afrique au sud du Sahara enregistre aujourd'hui le nombre le plus élevé de personnes atteintes de SIDA au monde. Ainsi, en décembre 2002, sur 10 personnes atteintes de cette pandémie, 7 étaient africaines et vivaient quasiment toutes au sud du Sahara.

Agent de blocage supplémentaire de la transition démographique<sup>10</sup>, le SIDA, qui affecte près de 30 (29,4) millions d'Africains<sup>11</sup>, est un indicateur, tout à la fois, de l'état de pauvreté des personnes, de la désagrégation des systèmes nationaux de prévention et de la profonde crise économique et sociale que connaissent les régions qui en sont affectés. Il constitue désormais, également, un facteur aggravant de la pauvreté. « Des épidémies graves et de longue date plongent des millions de personnes dans la misère et le désespoir, au fur et à mesure que leur capacité de travail s'affaiblit, que leur revenu diminue, que leurs biens s'amenuisent et que

<sup>10</sup> C'est-à-dire d'évolution de la croissance démographique vers son stade ultime actuel, celui qui est marqué par de faibles taux de natalité et de mortalité.

<sup>11</sup> Le Point sur l'épidémie du SIDA ; OMS. Décembre 2002.

leurs ménages sont anéantis. L'épidémie (du Sida) prive les ménages et les communautés de la capacité à produire et à acquérir de la nourriture, transformant une pénurie en crise alimentaire »<sup>12</sup>. Ce qui ajoute un autre facteur structurel de blocage à tous les autres que connaît, depuis de très longues décennies, l'Afrique.

### **B/ Une pauvreté qui s'aggrave en se généralisant**

La situation économique et sociale en Afrique s'inscrit depuis le milieu des années 1960, et surtout depuis le début des années 1980, dans une dynamique de régression qui s'exprime nettement par le recul à grande échelle des taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) et du revenu par habitant.

Ainsi, pour l'ensemble de l'Afrique, le taux de croissance du PIB qui se situait aux environs de 6 % par an entre 1965 et 1970 est passé à près de 0% à la fin des années 1980 et au début des années 1990, avec cependant de gros écarts entre les pays d'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud et le reste du continent, notamment en Afrique de l'Ouest et sahélienne.

Pour le début de l'actuelle décennie, le dernier rapport annuel sur les pays les moins avancés publié par la CNUCED en 2002 indique, en particulier, que la proportion de la population vivant dans « l'extrême pauvreté », c'est-à-dire celle qui dépense moins de un dollar américain par jour, dans les pays africains les moins avancés est passée de 56 % pour la période 1965-1969 à 65 % pour la période 1995-1999.

La CNUCED, qui estime le nombre des pays les moins avancés (PMA) à 48<sup>13</sup>, considère que 32 parmi eux sont des pays africains. Parmi ces derniers, on retrouve tous les pays limitrophes, ou très proches, des frontières algéro-libyennes (le Mali, le Niger, le Tchad, le Burkina Faso ou le Bénin<sup>14</sup>) de même que la République Démocratique du Congo ou la Sierra Leone, dont les migrants sont très présents entre Afrique et Europe. On ne rencontre pas, cependant, le Nigeria qui, avec au moins 124 millions d'habitants, et un PIB moyen par habitant inférieur à 300 USD, est aujourd'hui un des pays de départ, effectif et potentiel, de premier plan à l'échelle du continent africain.

Parallèlement à cela, et en partie cause et conséquence majeures de cela, l'Afrique subsaharienne connaît un endettement extérieur en très forte croissance. La dette extérieure de la région a été multipliée par plus de 3,3 fois en 20 ans, passant de 60,6 milliards de dollars US en 1980 à 206,1 milliards de dollars en 2000. Durant la même période, le ratio stock de la dette extérieure sur PNB est passé de 23,4 % à 66,1 %, alors que le service de la dette extérieure est passé de 6,7 milliards de dollars en 1960 à 14,8 milliards de dollars en 2000, en représentant à la même année 12,8 % des recettes d'exportation de la région contre 7,2 % vingt ans plus tôt, réduisant d'autant les revenus disponibles pour les ménages et les ressources possibles pour d'éventuels investissements publics ou privés<sup>15</sup>.

De tout cela on peut retenir, notamment dans le cas de l'Afrique subsaharienne – qu'il est possible d'étendre, pour ce qui concerne la problématique migratoire, jusqu'aux confins de la République d'Afrique du Sud - trois conclusions majeures :

---

<sup>12</sup> Idem ; p. 28.

<sup>13</sup> Rapport 2000 sur les Pays les moins avancés. CNUCED. ( site web : [www.unctad.org](http://www.unctad.org))

<sup>14</sup> Cet ensemble de 5 pays regroupe près de 50 millions d'habitants, disposant en moyenne chacun d'un peu plus de 200 USD par an, ce qui correspond à près 60 cents américains par jour, et enregistrant un taux de croissance démographique moyen compris entre 2,7 et 3,4 % par an.

<sup>15</sup> Dette & développement, plate-forme d'information et d'action sur la dette des pays du sud, rapport 2001-2002 (site Internet : [www.dette2000.org](http://www.dette2000.org)).

- A prix constants, la pauvreté des plus pauvres, au début du 21<sup>ème</sup> siècle, est beaucoup plus accentuée qu'elle ne l'était 40 ans plus tôt.
  - Combinaison de ces deux éléments, et de la croissance démographique signalée plus haut, les plus pauvres sont aussi de plus en plus nombreux et forment désormais une véritable ceinture à la lisière sud de l'ensemble des pays du Maghreb.
  - La posture dans laquelle se situe aujourd'hui l'Afrique, notamment sa partie subsaharienne, est une posture de sous-développement et de régression, et si rien de significatif n'est fait à brève échéance, sur les plans financier et économique pour y envoyer plus de ressources qu'il n'en sort, et sur les plans institutionnel et politique internes, pour y ramener un minimum de calme et de stabilité, sans lesquels les investissements créateurs de richesses et d'emplois ne sont pas possibles, la région est menacée par une véritable catastrophe humaine, indicateur d'une plus forte propension aux migrations à moyen et long termes<sup>16</sup>.
- **Ampleur actuelle de ce phénomène**

Les informations disponibles relativement au nombre de migrants subsahariens en situation irrégulière transitant par le Maghreb vers l'Europe, ou s'installant au Maghreb (par défaut ou comme ultime étape de leur projet migratoire), ou de Maghrébins immigrés, installés irrégulièrement en Europe occidentale, proviennent de différentes sources, souvent non concordantes, et sont très disparates et très partielles, selon leurs origines

Nous disposons à ce propos de chiffres publiés par les autorités espagnoles (Ministère du travail, Garde civile, journaux... ). Ils sont les plus suivis et semblent aussi être les plus complets. Il y a aussi certaines données partielles publiées sporadiquement par les autorités marocaines ou algériennes. A ces sources, il faut ajouter les informations tirées d'études menées par différents chercheurs (généralement de manière isolée) au Maroc, en Algérie, en Libye, ou en Tunisie de même que celles qui sont tirées des médias écrits, aussi bien au Maghreb qu'en Europe.

Mis bout à bout, les différents chiffres recueillis conduisent à mettre en avant certaines données basiques, concordantes :

- Le nombre de migrants a fortement progressé au cours des dernières années; mais, cependant, sa plus grande visibilité – aussi bien effective, dans les grandes artères et places de certaines villes (Las Palmas, Madrid, Barcelone, Paris, Marseille, Milan, Pise ou Florence...) que médiatique et politique – au travers notamment de la montée en force de mouvements xénophobes - n'exprime pas ce que l'on pourrait qualifier de « Bomba migratoria » ou « Bombe migratoire », comme cela a été souvent écrit par la presse espagnole, en particulier<sup>17</sup>.
- Les pays concernés sont devenus plus nombreux et la part des migrants de chacun dans l'ensemble est devenue plus significative.
- Les migrations de citoyens de pays du Sud du Sahara ne concernent encore, que dans une faible mesure, l'Europe, puisque, pour la plupart, les migrants sub-sahariens s'installent pour des périodes plus ou moins longues au Maghreb, en Libye, en particulier, en Algérie, dans une moindre mesure, et de plus en plus au Maroc. On

---

<sup>16</sup> Consulter : [www.uneca.org](http://www.uneca.org) (site de la Commission économique pour l'Afrique) ; [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) (Banque mondiale) ; [www.adb.org](http://www.adb.org) (Banque africaine de développement) ; [www.fao.org](http://www.fao.org) (FAO) ; [www.unaids.org](http://www.unaids.org) (Programme des Nations Unies de lutte contre le sida).

<sup>17</sup> La revue *Dinero*, n° 907 de juin 2002, Madrid ; E.mail : [dinero@negocios.com](mailto:dinero@negocios.com)

estime ainsi à plus de 2 millions le nombre de personnes du Sud du Sahara vivant actuellement en Libye.

Grosso modo, les chiffres tirés de différentes sources indiquent que le nombre de migrants subsahariens accédant au Maghreb par ses frontières sahariennes se situerait entre 65.000 et 80.000 annuellement, au cours des dernières années.

Sur ce chiffre estimatif, 80 % des migrants se dirigent vers la Libye, et 20 %, soit entre 13.000 et 16.000, vont en Algérie. Toutefois, sur les 80 % allant en Libye, une partie impossible à chiffrer – qui varie fortement selon la politique du moment suivie par les autorités libyennes vis-à-vis des pays d’Afrique subsahariennes – repasse sur le territoire algérien, pour suivre la filière « algéro-marocaine » à destination de l’Europe.

Une partie de ces migrants reste en Algérie, pour être employée dans différents travaux agricoles ou de transport à Tamanrasset et sa région, ou en tant que domestiques et prestataires de différents services à Alger ou Ghardaïa (creusement de canaux, travaux de terrassement, petit commerce, cordonnerie, coiffure...). Mais, dans leur plus grand nombre, ils ne font que transiter par le territoire algérien – en y travaillant en chemin pour faire face à leurs multiples dépenses, notamment de transport – pour se diriger vers le Maroc ; pour pouvoir aller ensuite en Espagne, ou, à défaut, pour rester au Maroc, qui semble constituer de plus en plus une destination finale pour certains citoyens de pays comme le Sénégal, le Mali, ou la République Démocratique du Congo.

Les données publiées au cours des dernières années – devenues plus affinées et plus précises à mesure que les contrôles se sont renforcés - par les autorités espagnoles semblent corroborer ces estimations, puisque le nombre de subsahariens arrêtés par les forces de sécurité hispaniques a varié de 142 en 1996 à 3.431 en 2000, comme cela est indiqué au tableau ci-après (on estime généralement, jusqu’à présent, que pour un migrant arrêté, deux à trois ont pu échapper aux contrôles).

**Tableau 3** : Immigrés arrêtés dans le Déroit de Gibraltar entre 1993 et 2000.

Nationalités Année	ZONE DU DÉTROIT DE GIBRALTAR				Total D. Gibraltar
	Marocains	Algériens	Reste de l’Afrique	Autres	
1993					4952
1994					4189
1995					5287
1996	6701	815	142	83	7741
1997	5911	1050	113	274	7348
1998	5724	1002	76	229	7031
1999	5819	661	148	550	7178
2000	12858	253	3431	343	16885

Source : Garde civile espagnole. Pablo Pumares, Étude BIT sur les ‘Migrations irrégulières à travers et vers le Maroc’. Genève, août 2002.

L’augmentation du nombre de migrants arrêtés étant liée aussi bien à l’accroissement du nombre total de migrants transitant vers l’Espagne qu’au renforcement et au perfectionnement des systèmes de surveillance mis en place au large des côtes ibériques, de même qu’au large des Iles Canaries, où le nombre de clandestins (toutes nationalités confondues) arrêtés est

passé de 875 en 1999 à 2.387 en 2000 (aucune arrestation n'ayant été signalée au cours des années antérieures).

**Tableau 4.** Immigrés arrêtés dans le Détroit de Gibraltar et au large des îles Canaries selon le lieu d'interception (1996-2000)

Lieu d'interception	ZONE DU DÉTROIT				Total	Canaries
	Mer/Côte	Polissons	Intérieur	Frontière		
Année						(*)
1996	3074	282	1433	2952	7741	
1997	2558	801	2076	1913	7348	
1998	2880	674	1885	1592	7031	
1999	3606	410	2213	949	7178	875
2000	14488	431	1362	604	16885	2.387

Source: Guardia Civil, citée Pablo Pumares. Etude BIT sur les « Migrations irrégulières à travers et vers le Maroc ». Genève, août 2002.

(\*) Delegación del Gobierno para la Extranjería (seulement les arrestations dans des embarcations ou sur la ligne de côte).

A ce niveau, les données portant sur les arrestations au large des Îles Canaries montrent une très forte progression au cours des 7 premiers mois de 2002 par rapport à la même période de 2001, et par rapport à l'ensemble de l'année 2000.

Ainsi, selon « la Provincia Digital », site Internet des Îles Canaries<sup>18</sup>, le nombre de migrants arrêtés à leur débarquement sur les îles de l'archipel canarien, principalement à Fuerteventura, a atteint, de janvier à fin juillet 2002, 2.571 personnes, à bord de 145 embarcations interceptées. Ce nombre représente 102% d'augmentation par rapport à la même période de 2001, où 1.269 migrants clandestins ont été arrêtés. En 2001, 60 % des immigrants arrêtés étaient originaires de pays d'Afrique subsaharienne, et 40 % du Maroc. En 2002, la proportion de Marocains serait passée à 50 % de l'ensemble. Globalement, il y aurait, en moyenne, arrestation de 15 migrants par jour.

L'augmentation du nombre de migrants débarquant à Fuerteventura peut être mise en parallèle avec la chute de celui des candidats à la migration arrêtés au port de Tanger. Ainsi, selon les autorités policières de cette ville, le nombre de ceux-ci s'est élevé à « seulement » 598, entre les mois de juin et de août 2002, contre 2.343 pour la même période de 2001. La proportion de Subsahariens dans ces nombres étant d'à peu près le tiers<sup>19</sup>.

Cette baisse serait due à une plus grande fermeté de la police et au renforcement des protections autour des points d'accès possibles au port de la cité du nord-ouest du Maroc, principale voie de passage de milliers de Marocains travaillant et vivant en Europe<sup>20</sup>. Et de fait, les journaux marocains ont relaté l'arrestation, entre le 20 et le 22 septembre 2002, dans différentes auberges de l'ancienne médina de Tanger, contiguë au port, de 1.053 candidats à l'émigration, dont 890 Marocains et 163 personnes originaires d'Afrique subsaharienne<sup>21</sup>.

<sup>18</sup> 21 août 2002.

<sup>19</sup> *Al Ahdath Al Maghribia*, journal arabophone de Casablanca, du 15 septembre 2002.

<sup>20</sup> Chaque été, entre fin juin et début septembre, entre 800 000 et 1,2 million de Marocains transitent par ce port, pour venir passer leurs vacances au Maroc.

<sup>21</sup> *Libération*, journal de Casablanca, du 24 septembre 2002.

Parallèlement, les services de la sûreté nationale marocaine ont annoncé avoir arrêté, dans un refuge boisé au mont Gourougou, à 12 km de la ville de Nador, au nord du Maroc, 1.509 migrants clandestins (dont 1.249 subsahariens et 257 Algériens). Ces personnes ont été expulsées par la frontière maroco-algérienne entre janvier et août 2002<sup>22</sup>. Et, depuis octobre 2002, il ne se passe pas de semaine sans que police marocaine ou « Guardia civil » espagnole n'annoncent entre 50 et 250 arrestations de migrants, aussi bien maghrébins que subsahariens.

La Commission européenne, dans le cadre d'une mission d'identification au Maroc sur la 'Gestion des contrôles frontaliers'<sup>23</sup> a reçu du gouvernement marocain des informations sur le nombre d'arrestations de migrants clandestins, marocains et étrangers, opérées par ses services de sécurité. Ce nombre aurait été de 24.409 personnes en 2000, dont 9.353 Marocains, et de 26.427 en 2001, dont 13.327 Marocains.

Pour cette dernière année, le décompte des migrants subsahariens arrêtés au Maroc était le suivant, selon les principales nationalités concernées.

**Tableau 5:** Migrants subsahariens arrêtés au Maroc en 2001

Pays d'origine	Total migrants arrêtés
Sierra Leone	2.245
Mali	1.625
Sénégal	1.177
Nigeria	798
Guinée	519
Ghana	480
Congo	149

Source : Mission d'identification au Maroc, juillet/octobre 2002 ; Commission européenne. Rapport final.

Pour les 6 premiers mois de l'année 2002, l'administration marocaine a dit à la mission avoir intercepté 13.277 migrants, dont 6.275 Marocains. Cependant, pour toute l'année 2002, il n'y aurait eu, selon la gendarmerie marocaine arrestation que de 3017<sup>24</sup> migrants entrés clandestinement au Maroc.

Pour la même année, les autorités algériennes ont annoncé quant à elles l'arrestation de 4.118 migrants clandestins, dont 268 femmes.

Mais, cette bataille de chiffres et de déclarations de fermeté est probablement une des manifestations liées à l'approche faite, aussi bien par l'Espagne que par le Maroc, des nombreux différends (ou conflits qui alourdissent un lourd contentieux allant du refus du Maroc de signer en 2000 un autre accord de pêche avec l'UE - pour le compte final de l'Espagne - à la revendication par les Marocains des enclaves de Ceuta et Melilla et de

<sup>22</sup> Idem, n° du 27 septembre 2002.

<sup>23</sup> Faisant partie du Programme indicatif national MEDA 2002/2004 qui incluse 3 programmes spécifiques : Gestion des contrôles frontaliers, avec un budget de 40 millions d'Euros, Appui institutionnel à la circulation des personnes, budget 5 millions d'Euros et Stratégie pour le développement des provinces du nord (marocain), 70 millions d'Euros pour l'année 2004.

<sup>24</sup> Ce chiffre a été annoncé par les radios, début février 2003. La revue Tel Quel (publiée à Casablanca) a annoncé dans sa livraison en date du 3 mars 2003, l'arrestation plutôt de 4.400 personnes d'origine subsaharienne en situation irrégulière. Pour les mois de janvier et février 2003, les services de police marocains auraient appréhendé 2.900 ressortissants étrangers en situation irrégulière au Maroc ( Libération, journal de Casablanca, du 9 mars 2003).

différentes îles au large des côtes méditerranéennes marocaines, et encore sous domination espagnole) qui les opposent depuis de nombreuses années.

Les Espagnols n'hésitant pas à soutenir qu'à chaque conflit entre les deux pays, il y a une augmentation des embarcations transportant des migrants à partir du Maroc, ce qui démontrerait « l'existence d'une forme de pression exercée à travers le contrôle de la migration » par les Marocains. Dans ce sens, l'incident de l'îlot du Persil (Perejil pour les Espagnols, et île de Leïla pour les Marocains) du mois de juillet 2002 n'est pas isolé du reste du contentieux maroco-espagnol<sup>25</sup>. Alors que les données fournies par les autorités marocaines montrent, justement, que malgré les situations répétitives de crise entre le Maroc et l'Espagne, la police et la gendarmerie marocaines font preuve de plus en plus de vigilance pour limiter les flux migratoires vers l'Espagne au départ du Maroc<sup>26</sup>.

Au demeurant, les chiffres concernant les migrants clandestins en provenance de différents pays d'Afrique subsaharienne arrêtés en Espagne doivent être relativisés, comme doit être autrement appréciée la menace de « la bombe migratoire », qui pèserait actuellement sur l'Espagne et qui en fait, aujourd'hui, un des pays de l'UE les plus en pointe pour appeler à l'adoption de politiques de fermeté et de rétention à l'égard des pays qui ne « collaboreraient pas suffisamment » pour réduire la pression migratoire dont ils sont à l'origine ou qui « faciliteraient » le transit par leurs territoires de migrants clandestins, ce qui correspond, dans les deux cas, à la situation du Maroc.

Dans ce sens, Pablo Pumares, professeur à l'Université d'Almería au sud-est de l'Espagne, soutient que « L'immigration subsaharienne pose dans toute sa dureté les contradictions de la politique des frontières et son reflet dans l'opinion publique. Son importance numérique est réduite, même si sa tendance est à une hausse plus forte que l'immigration en provenance d'autres zones. Néanmoins, différents aspects méritent fortement l'attention : l'arrivée dramatique des migrants à bord de « pateras », leur concentration dans des enclaves fermées comme Ceuta et Melilla ou les Îles Canaries et leur apparente impunité lorsqu'ils sont arrêtés en tentant d'entrer dans le pays. En raison de ces caractéristiques, ils font en permanence la une des périodiques, qui contribuent de manière décisive à renforcer l'idée que l'invasion arrive d'Afrique et en « patera », et à exacerber la peur face à cette immigration qu'il est impossible de contrer, sans tenir compte du fait que cette modalité d'entrée est minoritaire (autour de 20 %) par rapport à ceux qui entrent comme touristes, en particulier en provenance de pays latino-américains, et qui ensuite restent sur le territoire, ainsi que du fait que les Africains représentent moins du tiers (les Subsahariens représentant 5 %) des étrangers résidant en Espagne<sup>27</sup> ».

Plus précisément, l'Espagne arrive aujourd'hui au 13<sup>e</sup> rang parmi les pays de l'UE en matière d'accueil d'étrangers non européens. La population non originaire d'autres pays de l'Union qui y vit ne dépasse pas 2 % de sa population totale, soit un peu plus que la Finlande ou que le Portugal ( qui font part, respectivement, de 1,7 % et 1,9 % d'étrangers parmi la population totale), lorsque en Autriche, en Allemagne ou en Belgique, près d'une personne sur dix est

---

<sup>25</sup> elpais.es. Site Internet du journal espagnol, *El País*. Le 26 août 2002.

<sup>26</sup> Le 23 septembre 2002 devait se tenir à Madrid, une rencontre prévue dès la résolution de l'incident de l'île de Leïla (Taura) entre les ministres marocains et espagnols des affaires étrangères, or cette rencontre a été annulée par les Marocains, le 21 septembre, qui l'ont jugé sans utilité en raison de violations répétées de l'espace aérien et maritime marocains par les forces armées espagnoles (il y aurait eu, selon le Ministère des affaires étrangères à Rabat, 67 survols de l'espace aérien marocain par des avions espagnols entre les mois de juin et de septembre 2002 et 21 violations des eaux marocaines par des unités navales de la marine espagnole).

<sup>27</sup> Les migrations irrégulières à travers et vers le Maroc ; BIT, Genève, août 2002.

étrangère ( 9,2 % en Autriche, 8,9 % en Allemagne et 8,8 % en Belgique)<sup>28</sup>. Pareillement, la population active étrangère en Espagne ne représente que 1 % de la population active espagnole totale, lorsque cette proportion se situe à 10 % en Autriche, à 8,8 % en Allemagne ou à 5,8 % en France.

- **Voies et filières migratoires vers et à travers le Maghreb – le migrant-type**

*Pourquoi le transit par le Maghreb ?*

Le transit par les pays du Maghreb, particulièrement par l'Algérie et le Maroc, s'explique par des raisons géographiques – proximité de l'Europe, le Maroc n'étant qu'à 14 km de la côte sud-espagnole – et aussi par des raisons historiques, parfois culturelles et religieuses, et par des motifs socio-économiques qui peuvent être la possibilité de travailler sur place, tout le courant du chemin migratoire, ou tout simplement l'opportunité de rester en cas d'abandon ou d'échec du projet migratoire initial.

Il est explicable également par l'existence de filières et réseaux de migration, en Algérie et surtout au Maroc, mis en place et renforcés progressivement avec la généralisation, depuis le milieu des années 1980, du système de visa pour accéder à l'ensemble des pays européens. Cet élément parvenu à son plein régime avec l'institution de l'Espace Schengen après 1992, a rendu le « chemin migratoire maghrébin » central pour tous les candidats potentiels à la migration irrégulière, désormais dans l'impossibilité d'aller directement à partir de leurs pays d'origine, par la voie aérienne notamment, vers l'Europe ou encore l'Amérique du Nord.

En réalité, des mouvements migratoires importants ont toujours existé entre la zone sahélienne et l'ensemble des pays du Maghreb, Mauritanie exceptée ( soit, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc), et cela en rapport avec les relations historiques et commerciales importantes que les deux espaces enregistraient au cours des siècles passés. Ces mouvements qui ont conduit à l'installation et à l'intégration définitive de très nombreux Africains subsahariens au Maghreb ont connu un regain d'intensité à la faveur de l'accroissement du différentiel de revenus et de richesses entre ces deux ensembles, surtout à la suite de la découverte de pétrole dans un pays sous-peuplé comme l'est la Libye, ou dans le centre et le sud de l'Algérie. Et, désormais, la plupart des migrants nigériens, maliens ou tchadiens ne partent que pour la Libye ou l'Algérie voisine pour des périodes plus ou moins longues, déterminées par la possibilité où ils se trouvent d'économiser suffisamment pour faire face aux besoins de leurs familles laissées au pays, ou qu'ils ont pu amener à leur suite durant les premières années du boom pétrolier, notamment dans le sud algérien, très peu peuplé et aux conditions de vie autrement plus difficiles qu'en Algérie du nord..

A titre d'illustration de ce fait, il est possible de citer l'exemple de la ville de Tamanrasset qui a vu sa population passer de 3.000 personnes, dont 332 subsahariens, en 1966, à 65.000 personnes, dont 31.300 subsahariens, essentiellement des Nigériens et des Maliens, en 1998<sup>29</sup>.

Le Maroc, quant à lui, a de tous temps eu des relations d'échanges humains fortes avec des pays tels que le Sénégal, la Guinée, le Mali ou le Niger, surtout à un moment où l'influence

---

<sup>28</sup> Publication annuelle de l'OCDE sur les migrations internationales (2001), citée par la revue espagnole *Dinero*, n° 907, juin 2002.

<sup>29</sup> Sassia Spiga, "La dynamique urbaine post-migratoire à Tamanrasset". Colloque sur « le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales ». Migrinter, Poitiers, France, 19/20, avril, 2002

directe des Sultans marocains arrivait jusqu'au sud du Sahel. Commerçants et confréries religieuses sénégalais ou maliens avaient leurs habitudes (qu'ils maintiennent encore), avec différentes régions du Maroc, notamment Fès. Le Maroc a, par ailleurs, ouvert depuis son indépendance ses Facultés et grandes écoles aux étudiants d'Afrique subsaharienne, y compris en accordant à une partie parmi eux des bourses de l'Etat, dont des Sénégalais, Ivoiriens, Maliens, Nigériens, Guinéens, Centrafricains, ou Mauritaniens, auxquels sont venus s'adjoindre des étudiants du Congo, et surtout de l'ex-Zaïre - actuelle République Démocratique du Congo.

Une telle configuration, instituant au fur des années, une véritable structure d'information et d'accueil, est apparue comme très propice aux nouveaux arrivants du milieu des années 1990, y compris les ressortissants du Nigeria, de Sierra Léone, ou du Liberia, poussés à l'exode par la guerre civile ou des troubles intérieurs violents, lorsque les nouvelles données africaines et la fermeture de la frontière extérieure de l'Europe ont fait du Maghreb une étape obligée dans le chemin migratoire de milliers de personnes. Etape qui peut constituer une simple halte, comme elle peut devenir durable, pour se transformer en objectif ultime de la migration.

De la sorte, il semble bien qu'il existe en la matière une sorte de partage entre l'UE et les différents pays du Maghreb où ces derniers résorberaient, comme indiqué ci-après, la plus grande part des flux de Subsahariens migrant à la recherche de meilleures conditions de vie, ou tout simplement pour leur survie.

Ce partage est toutefois biaisé par le fait que nombre de Marocains, d'Algériens, et, dans une moindre mesure, de Tunisiens, quittent leurs pays dans les mêmes conditions d'irrégularité, alors qu'ils sont citoyens de pays autrement plus nantis que les pays Sud-sahariens.

### *Voies et filières de migration*

Les filières migratoires entre pays sahéliens et Maghreb se nouent dans les confins sud-algérien et sud-ouest libyen, principalement aux frontières séparant la Libye du Niger et du Tchad, l'Algérie du Mali, et surtout du Niger, et l'Algérie de la Libye. Cela représente un immense espace, aux conditions climatiques extrêmes, où "convoyeurs" de migrants de toutes origines, pour toutes destinations, cohabitent avec des forces de sécurité de toutes natures, plus ou moins sévères, plus ou moins accommodantes selon les besoins et les vicissitudes du moment

Dans cet espace, deux villes représentent des nœuds d'échanges (et de fixation) importants. Il s'agit d'Agadez, ville de 100.000 habitants, qui en comptait près de 30.000 en 1985, au nord du Niger, entre Sahel et Maghreb, c'est-à-dire, entre l'ensemble de l'Afrique noire et les pays arabes d'Afrique du Nord et Tamanrasset, ancien petit patelin à un peu moins de 2.000 Km d'Alger, passé de moins de 3.000 habitants en 1966, à un peu plus de 70.000 en 1998.

Entre ces deux cités, le « tri » se fait entre migrants selon qu'ils cherchent à aller (pour travailler et s'installer, éventuellement) en Libye<sup>30</sup> ou qu'ils visent l'Europe, ou, le cas échéant, une installation en Algérie ou au Maroc. L'Algérie connaissant par ailleurs un afflux important de travailleurs saisonniers maliens et nigériens<sup>31</sup>.

Une fois les migrants sur le départ vers l'Europe passés au nord du Sahel, plusieurs filières de « convoyage » se mettent en place, selon des axes sud-nord, sud-nord-ouest, en Algérie, puis

---

<sup>30</sup> Ali Bensaad, *Le Monde Diplomatique*, Septembre 2001.

<sup>31</sup> A un point tel que le Mali et le Niger ont ouvert des consulats généraux à Tamanrasset.

entre l'Algérie et le Maroc, puis au Maroc même, et entre le Maroc et l'Espagne et les autres pays d'accueil, principalement la France et l'Italie.

La filière marocaine (ou les filières marocaines) doit disposer de ramifications dans l'ensemble des villes où passent les migrants en partance pour l'Espagne. Les membres de cette filière peuvent être contactés par des « candidats à la migration » à partir de leurs villes de départ. Plusieurs Camerounais, Maliens ou Congolais nous ont ainsi déclaré avoir pris contact par téléphone ou email avec leurs « correspondants » depuis Bamako ou d'autres villes africaines.

Plusieurs filières peuvent être identifiées selon les lieux de départ et d'embarquement. On parlera, pour ce qui concerne le Maroc, d'une filière Rabat-Sud ( avec embarquement dans les eaux marocaines sud et débarquement à Fuerteventura), d'une filière Rabat-Nord, intégrant la ville de Tanger, avec embarquement dans les alentours de Tanger et sur l'ensemble de la côte méditerranéenne, entre Tanger et Tétouan-Ceuta, et à l'est de Tétouan, et débarquement au large de Tarifa, et plus généralement entre Algéziras et Malaga, ou tout simplement à Ceuta, et d'une filière Oujda-Nador, avec embarquement au Nord-Est du Maroc et débarquement entre Malaga et Almeria. Ces filières pouvant parfaitement fonctionner en interaction.

Nous avons pu, à Las Palmas, avoir une longue présentation de la filière Rabat-Sud – présentation recoupée par de nombreux témoignages :

Après les différentes prises de contact entre migrants et convoyeurs ou leurs aides, le regroupement des migrants en partance se fait à Rabat (généralement au quartier Attakaddoum), le jour du départ. Le voyage, par petit groupe, se fait directement vers Agadir par bus de nuit (les contrôles effectués par les gendarmes étant généralement moins fréquents la nuit).

A Agadir les migrants sont regroupés dans des habitations (appartements ou villas) à la disposition des convoyeurs. Le séjour dans ces habitations peut durer plusieurs jours, soit dans l'attente de compléter le nombre prévu (entre 22 et 30 personnes) par embarcation, soit pour des raisons de sécurité, même dans le cas où le nombre de passagers est estimé suffisant (pour rentabiliser le convoi). Pendant le séjour à Agadir, il est demandé aux migrants de rester discrets, et de ne pas sortir dans la rue, et s'il y a une nécessité absolue de sortir, de le faire dans des conditions vestimentaires et de propreté qui ne permettent pas de les distinguer des étudiants d'Afrique subsaharienne, présents en grand nombre dans les écoles privées et dans certaines facultés de la grande métropole industrielle et touristique du centre-sud marocain.

Le départ d'Agadir se fait de nuit, dans des véhicules 4x4 bâchés, d'abord par la route principale vers le sud du Maroc, puis par des pistes, pour éviter les contrôles policiers plus fréquents à mesure que l'on s'approche des provinces du Sahara ex-espagnol.

Après un parcours compris entre 600 et 800 Km, arrivée au point d'embarquement, quelque part entre Layoune et Boujdour (ni trop près des cités pour ne pas être rapidement repérés, ni trop loin pour ne pas trop attirer l'attention).

Pour éviter tout risque de contrôle en mer, le départ se fait de nuit, en barquette équipée d'un petit moteur, ne disposant d'aucun feu, à l'exception de torches de poche à la disposition de la personne (un Marocain) chargée de mener les migrants, après un parcours de 40 à 60 milles nautiques, vers l'île canarienne de Fuerteventura.

La traversée se fait, lorsque les conditions sont « bonnes » (c'est-à-dire lorsque la mer est calme, qu'il n'y a pas eu de panne de moteur et qu'il n'y a pas eu de contrôle à éviter) en 19/20 heures, autrement elle peut durer jusqu'à trois jours.

Le débarquement s'effectue – au cours de la nuit, ou aux premières heures de la journée - au sud de Puerto del Rosario, principale ville de Fuerteventura, située presque à équidistance entre les pointes nord et sud de l'île.

La zone est montagneuse, aride et peu habitée (sans lumières) d'où les doutes des arrivants à propos du fait qu'ils débarquent réellement en « Europe ». Ces doutes ne se dissipent qu'à l'arrivée dans un centre habité, à la rencontre de voitures dont les plaques minéralogiques indiquent qu'elles sont espagnoles, de personnes espagnoles ou de la police, au devant de laquelle certains migrants subsahariens vont d'eux-mêmes, une fois assurés qu'ils sont bien en Espagne. Suivent alors toutes les procédures espagnoles allant de l'identification des nouveaux arrivants à leur emprisonnement (pour au maximum 40 jours sur les lieux de détention mis en place à cet effet) puis à leur « libération » et leur abandon sur une des places de la ville de Las Palmas. De là, ceux qui peuvent disposer de moyens sont en mesure de prendre un avion pour Madrid ou tout autre grande ville espagnole sur le continent, les autres sont pris en charge, pour un temps, par des centres de la Croix rouge, très active à ce propos.

### **Encadré I : le Migrant-type**

C'est un Congolais, un Camerounais, Malien ou un Nigérian. Elève, de parents modestes (mère infirmière ou sans emploi, père transporteur ou petit commerçant, dans de très rares exceptions professeur ou chef d'entreprise) il a arrêté le lycée dans les premières années de sa scolarité, ou à l'obtention de son baccalauréat. Il est aussi étudiant, avec une licence ou un diplôme équivalent en gestion ou en commerce international, et n'a pas pu finir sa scolarité supérieure. Il est parti après en avoir informé sa famille, ou, au moins sa mère, qui l'a soutenu (encouragé !) et a contribué à réunir les ressources nécessaires pour l'aider dans son périple. Il est passé par Bamako ou par Niamey, puis, de là par Agadez, puis Tamanrasset puis Maghnia, puis Oujda, puis Fès puis Rabat. Parfois, lorsqu'il en a les moyens, et qu'il a pu avoir un faux passeport, puis un faux visa pour études, il a pu atterrir directement à l'aéroport Mohammed V de Casablanca, venant du Mali, du Sénégal, de Côte d'Ivoire ou de Guinée.

Il a pris contact par téléphone (ou, par Internet), dès son point de départ, ou à partir Bamako, avec le représentant, marocain ou étranger (Africain du sud du Sahara, très souvent un Nigérian, parfois un Ivoirien ou un Sénégalais) du réseau de migration qui opère à Rabat.

Le transit par l'Algérie a été mis à profit pour arrondir les économies emportées dès le pays d'origine. Là, tous les métiers sont bons. Cordonnerie, coiffure, commerce ambulancier de produits alimentaires, manutention, transbordement de marchandises....

Une à deux semaines après l'arrivée au Maroc, pour les plus motivés, ceux qui n'avaient aucune envie de rester au Maroc, et pour les « fortunés », le processus de passage en Europe se met en marche grâce à la prise de contact direct avec le réseau de migration. Le transport est alors assuré par ce même réseau vers Tanger ou vers le sud du Maroc.

Le « contrat », bien évidemment verbal et sans aucune garantie – à l'exclusion de la « renommée du réseau » en cas de défaillance volontaire – est acquis contre le paiement d'une somme forfaitaire fixée en fonction de la nationalité des migrants.

Pour les Marocains adultes, cette somme varie de 5 à 8.000 dirhams, pour les Marocaines, elle est, en moyenne de 5.000 Dhs, pour les enfants mineurs (13 à 15/16 ans), elle est de 2.000 dirhams. Pour un Africain subsaharien francophone (réputé relativement démuné), elle est de 8.000 dirhams, et pour un Africain subsaharien anglophone (réputé plus débrouillard et plus riche, ce qui est considéré être le cas, plus particulièrement, des Nigériens), elle est de 12.000 dirhams. Le différentiel de prix entre un francophone et un anglophone est généralement expliqué, également, par des risques plus grands encourus en cas de "capture" de ce dernier

## • Conséquences des migrations irrégulières sur le Maghreb

Outre leurs effets sur les relations politiques et diplomatiques entre les pays du Maghreb, le Maroc en particulier, et les pays de l'Union européenne, notamment l'Espagne, les migrations irrégulières telles qu'elles évoluent depuis plus de 10 ans, ont de nombreuses conséquences à différents niveaux sur les sociétés marocaine, algérienne et tunisienne, conséquences, cependant, jusqu'à présent relativement peu perceptibles à l'échelle nationale, vu le nombre encore réduit de migrants.

L'une des plus importantes conséquences pour les pays du Maghreb découle du fait que, échaudés par les difficultés qu'ils rencontrent sur le chemin migratoire les conduisant en Europe, un nombre de plus en plus important de migrants subsahariens opte désormais pour une installation en Algérie (principalement dans le sud algérien) ou dans différentes localités marocaines.

L'Algérie, depuis bien longtemps, et le Maroc depuis peu, semblent être devenus des espaces d'immigration, par «défaut» peut-on dire, alors que jusqu'au début des années 1990, ils constituaient des pays d'accueil pour les citoyens d'un nombre réduit de pays africains. Maliens et Nigériens, principalement à Tamanrasset, en Algérie, Sénégalais ou encore Maliens, en très petit nombre, à Fès, au Maroc.

Les informations que nous avons recueillies nous ont permis d'évaluer le coût du « voyage » pour chaque migrant transitant par le Maghreb à une moyenne de dépenses comprise entre 4.000 et 6.000 dollars américains, entre son pays de départ et son point d'arrivée final en Europe. Pour un nombre de migrants estimé à 15.000 annuellement, cela génère une dépense approximative de l'ordre de 75 millions de dollars. Sur ce montant, on peut estimer que le 1/5<sup>ème</sup> est dépensé au Maroc (soit 15 millions de dollars), une petite partie en Algérie (5 à 10 millions de dollars), où les migrants tentent aussi de « gagner » de quoi continuer leur périple. Le reste (relativement peu) étant dépensé avant l'arrivée au Maghreb et surtout après le départ du Maroc.

Au Maroc, on dispose d'une estimation du nombre d'Africains du sud du Sahara régulièrement installés dans le pays; ce nombre atteindrait 6.000, tel que cela figure au tableau ci-après, dont près de 4.000 étudiants :

**Tableau 6: Africains résidant au Maroc selon nationalité, année 1999**

Nationalité	Nombre
Algériens	14.124
Tunisiens	2.061
Sénégalais	1.211
Congolais (RDC)	973
Egyptiens	651
Mauritaniens	632
Guinéens (Guinée Conakry)	516
Ivoiriens	405
Congolais (RC)	316
Libyens	314
Nigériens	310
Centrafricains	121
Togolais	105
Tchadiens	100

Djiboutiens	78
Nigériens	54
Angolais	52
Ghanéens	37
Libériens	34
Erythréens	30
Sierra-Léonais	27
Somaliens	25
Guinéens (Guinée Equatoriale)	22
Capverdiens	21
Guinéens (Guinée Bissau)	15
Mauriciens	14
Rwandais	11
Sud-Africains	8
Gambiens	8
Ethiopiens	6
Zambiens	6
Malgaches	5
Tanzaniens	5
Swazilandais	3
Zimbabwéens	3
Mozambicains	1
<b>Total</b>	<b>23.634</b>
Dont Africains du Sud du Sahara	<b>6.484 *</b>

Source : Direction de Surveillance du territoire. Rabat, Maroc.

\* Y compris, étudiants : 3.962 ( dont 1427 dans des écoles privées, pour un total de 10.146

Et 2.535 dans le public, pour un total de 250.111 étudiants, Soit 1,8 % du total des étudiants au Maroc).

Les chiffres officiels tirés du recensement général de la population et de l'habitat réalisé en Algérie en 1998 font part de la présence sur l'ensemble du territoire algérien d'un peu plus de 7.200 personnes originaires d'Afrique subsaharienne sur une population étrangère totale estimée alors à 97.600 personnes.

Sur la population d'origine subsaharienne régulièrement installée dans ce pays, il y aurait 2.500 à 3.000 étudiants ( en 2002), soit à peu près le même nombre qu'au Maroc et en Tunisie.

La Tunisie reconnaît à peu près le même nombre de migrants sub-sahariens que le Maroc, dont près de 3.000 étudiants, sur une population étrangère totale estimée à près de 30.000 personnes, en 2000.

Quant au nombre de migrants clandestins, nous n'avons pu disposer que de quelques estimations imprécises. Au Maroc, il y aurait ainsi entre 6.000 et 15.000<sup>32</sup> migrants en situation irrégulière; en Tunisie ce nombre serait inférieur à 2.000 et en Algérie, où il y a un très fort besoin notamment de Touaregs venus du Niger et du Mali, ce nombre varie de quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers (entre 50 et 150 mille personnes), installées principalement à Tamanrasset, et d'autres oasis du sud, à Ghardaïa et à Alger.

<sup>32</sup> Ce dernier chiffre a notamment été retenu par des experts de la Commission européenne lors d'une « mission d'identification au Maroc » menée, entre les mois de juillet et d'octobre 2002, dans le cadre du Programme Meda-Maroc, « Gestion des Contrôles Frontaliers ».

La Libye dispose au Maghreb d'une situation à part. Deuxième pays le plus étendu de la région (1,76 million de Km<sup>2</sup>) mais surtout l'un des moins peuplés au monde (3,1 habitants/Km<sup>2</sup>), elle est devenue, depuis le début de son enrichissement progressif avec la découverte du pétrole dans son sous-sol un grand pays d'accueil aussi bien de migrants arabes (Marocains, Tunisiens, Egyptiens, Soudanais...) que subsahariens (Tchadiens, Maliens, Nigériens...). Ces migrations ont cependant changé beaucoup de fois d'origine selon les considérations politiques du moment exprimées à Tripoli durant les trois dernières décennies, et surtout durant les années 1990. La Libye a ainsi, selon les circonstances politiques régionales et l'évolution de ses relations internationales, fait part pour sa préférence pour telle ou telle nationalité d'origine migratoire, ce qui a conduit à un basculement constant entre pays, et surtout entre monde arabe et Afrique subsaharienne. Les statistiques officielles tirées du recensement de 1995 faisaient part, notamment, d'un effectif de près de 100.000 Soudanais et 40.000 Subsahariens, contre respectivement 5.000 Soudanais et quelques centaines de Subsahariens vingt ans auparavant. Selon différents chercheurs, « bien que spectaculaire, cette croissance est de toute évidence sous-estimée. Des estimations récentes évaluent le nombre de ressortissants d'Afrique occidentale et centrale à environ 1,5 million (The Baltimore Sun, 26.10.2000), dont 500.000 Tchadiens (AFP, 1.10.2000) et un nombre supérieur de Soudanais (JANA, 8.03.2000)<sup>33</sup> ».

Hormis le cas libyen, la population migrante, installée ou en transit, est fortement intégrée dans le marché du travail informel, notamment en Algérie. Dans ce pays, les migrants sont impliqués notamment à la lisière du Sahel, comme indiqué par ailleurs, dans les travaux agricoles, le terrassement de terrains, la manutention, le commerce ambulancier, et d'autres activités de services. Et malgré un taux de chômage élevé, qui atteint près de 28 % de la population active, les migrants ne semblent pas concurrencer les travailleurs locaux, puisque les emplois qu'ils occupent ne sont pas, le plus souvent, recherchés par les Algériens.

En Tunisie et au Maroc, où le taux de chômage varie entre 15 et 18 % et où le marché de l'emploi ne semble pas faire appel à une main-d'œuvre du type qui est offert par les migrants clandestins, on retrouve ceux-ci dans quelques activités de commerce (produits d'artisanat d'origine sub-saharienne) ou de service (cordonnerie, coiffure, gardiennage), parfois aussi, dans le bâtiment.

Dans tous les cas, il est impossible à ce niveau et dans les trois pays du Maghreb, vu le nombre encore relativement réduit de migrants, de parler d'une concurrence sur le marché du travail au détriment des locaux, notamment au Maroc et en Tunisie. D'autant que, par ailleurs, nombre d'emplois de services (gardiennage, jardinage...) sont occupés par des Marocains dans ce dernier pays.

En Algérie, il existe, au sud du pays, une situation à « l'européenne », où les migrants occupent les emplois « déqualifiés » que les Algériens ne veulent plus prendre en charge, étant donné en particulier les conditions climatiques très dures pour des autochtones qui viennent du nord.

A part les effets sur le marché de l'emploi au Maghreb, dont on vient de voir qu'ils sont très limités, des phénomènes collatéraux accompagnent les migrations clandestines. Il s'agit plus particulièrement de l'apparition, tout au long du trajet migratoire, d'organisations de type mafieux exploitant notamment les migrantes. Les contacts avec celles-ci ont été particulièrement difficiles. Mais, il est apparu évident que nombreuses parmi elles s'adonnent à la prostitution.

---

<sup>33</sup> *Les migrations dans le Sahara libyen: approches et aspects*, Olivier PLIEZ. Migrinter, Poitiers, avril 2002

Le phénomène est très sensible à Tamanrasset, où les autorités publiques semblent commencer à s'en inquiéter, surtout en rapport avec l'apparition du Sida (il faut savoir que cette ville du sud algérien abrite, sur une population de près de 70.000 habitants, une garnison de 8 à 10 mille soldats et autres forces de sécurité, d'où l'organisation au mois de mai 2002 d'une visite sur les lieux en partenariat avec quelques organisations spécialisées du système des Nations Unies, dont le BIT, le FNUAP et l'OMS).

Cependant, la prostitution parmi les migrantes – dans le plus grand besoin financier – est aussi présente au Maroc, à Rabat et Tanger, notamment. En témoigne, plus particulièrement, le nombre d'accouchements de femmes subsahariennes constatés dans les hôpitaux marocains, ainsi que le nombre de migrantes clandestines enceintes ou voyageant, seules, avec des nourrissons ou des enfants en bas âge.

La situation « d'irrégularité » et de précarité où vivent la plupart des migrants ne se traduit cependant pas par des troubles ou une délinquance apparente qui pourrait être qualifiée d'exceptionnelle. Bien au contraire, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous relatifs au nombre de prisonniers étrangers dans les prisons marocaines dont nous avons pu disposer.

**Tableau 7 : Personnes emprisonnées ou passées par les prisons marocaines en 2001**

Prisonniers par nationalité	Nombre	%
Marocains	88.447	99,52 %
Etrangers	427	00,48 %
Dont :		
Non subsahariens	236	00,26 %
<b>Subsahariens et autres arabes</b>	<b>191</b>	<b>00,22 %</b>
Total	88.874	100 %

Source : Ministère de la Justice, Rabat; janvier 2003.

Les données ci-dessus, qui montrent que le nombre de personnes originaires d'Afrique subsaharienne emprisonnées ne dépasse pas 0,2 % de la population carcérale totale au Maroc, indiquent au demeurant que les autorités marocaines mettent rarement en prison - malgré les lois en vigueur<sup>34</sup> - les migrants en raison de leur présence irrégulière sur le sol marocain. Le comportement en la matière, en cas d'arrestation, paraît être davantage le refoulement ou la reconduite à la frontière algéro-marocaine.

## Que faire ?

La montée en puissance du flux migratoire à travers le Maghreb au cours des dernières années a coïncidé avec des changements extrêmement marqués aussi bien à l'échelle internationale que régionale et autant au niveau politique qu'économique.

Ainsi, les années d'euphorie qui ont marqué la fin du vingtième siècle - avec la fin de la guerre froide (1989), la signature des accords du GATT et la création de l'OMC (1994/1995), et, pour la région, le sommet euro-méditerranéen de Barcelone (fin 1995) prévoyant la constitution entre les deux rives de la Méditerranée d'une Zone de co-prospérité et la signature par les trois pays maghrébins d'accords d'association avec l'Union européenne (Tunisie, juillet 1995; Maroc, février 1996; Algérie, avril 2002) – et qui ont enregistré un long

<sup>34</sup> Voir « L'Immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », BIT-Genève ; plus particulièrement, chapitre sur les lois des étrangers au Maroc.

cycle de croissance, particulièrement pour les Etats-Unis d'Amérique et une flambée dans les bourses, surtout pour les « valeurs technologiques », vont voir les tendances économique et politique s'inverser dès la fin de l'année 2000 et surtout à partir du troisième trimestre de 2001 et les attentats qui ont ciblé les villes américaines de New York et de Washington.

Le monde connaît depuis lors une situation internationale incertaine avec, notamment, la posture de guerre contre l'Irak, l'exacerbation du conflit israélo-palestinien et la guerre menée par les Etats Unis d'Amérique contre le terrorisme international.

En parallèle à cela, les Etats-Unis d'abord, puis l'Europe de l'Ouest et le Japon à leur suite, connaissent une baisse des taux de croissance de leur PIB (la croissance du PIB mondial est passée de 4,7 % en 2000 à 2,5 % en 2001, et concomitamment l'augmentation du commerce mondial passait, pour les mêmes années, de 13 % à 0,2 %) <sup>35</sup>, combinée à l'augmentation des tensions sur les marchés de l'emploi et à l'attentisme des investisseurs. Les investissements directs étrangers, après avoir atteint un montant record de 1.500 milliards de dollars en 2000 ont été divisés par 2, passant à 735 milliards de dollars en 2001.

Tout cela a rendu plus problématiques, notamment, la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté tels que prévus par les Nations Unies en 2000, et la relance des projets d'aide au développement .

En Afrique même, les spasmes vécus par le Nigeria, pays le plus peuplé et l'un des plus pauvres du continent, et surtout l'installation progressive de la Côte d'Ivoire, fleuron économique de l'Afrique de l'Ouest jusqu'au milieu des années 1990, dont la population est composée à plus de 25 % d'immigrés, dans une situation de crise généralisée, ont mis l'accent encore davantage sur l'extrême fragilité du continent. Les espoirs nés de la constitution de l'Union Africaine à partir de juillet 2001 <sup>36</sup>, à la place de l'Organisation de l'Unité Africaine, et du NEPAD <sup>37</sup> (New economic partnership for african development – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) paraissent être en peine de se concrétiser. D'autant que, avant même le retournement des tendances économiques et financières internationales enregistré à partir de la fin de l'année 2001, la part de l'Afrique dans l'aide publique au développement (APD) a chuté de près de 30 % <sup>38</sup>.

Quant aux 3 pays centraux du Maghreb, ils subissent les effets de plusieurs années de sécheresse, de la mondialisation face à laquelle ils tentent de « mettre à niveau » leur économie et des retombées de la crise internationale, particulièrement exacerbée depuis septembre 2001. Le PIB de chacun des 3 pays a reculé de près de 100 dollars par personne entre 1997 et 2002, le chômage s'y stabilise à des niveaux très élevés et les investissements extérieurs n'y affluent encore que très faiblement. Ainsi, le Maroc, notamment, qui a reçu en 2001 plus de 3,3 milliards de dollars à la faveur de quelques privatisations heureuses (intervenues notamment dans les télécommunications) n'en a obtenu que près de 550 millions de dollars en 2002. Au même moment, le Maghreb était soumis à une très forte pression de la part de l'Union européenne pour maîtriser/contrôler les migrations à partir et à travers son territoire vers l'Europe. Cette pression, où l'Espagne a joué un rôle de catalyseur, ayant été la plus forte sur le Maroc.

---

<sup>35</sup> Banque africaine de développement; rapport annuel 2001.

<sup>36</sup> Le traité instituant l'Union Africaine, signé par 36 pays africains, est entré officiellement en vigueur le 26 mai 2001. Le Maroc, qui a quitté l'OUA en 1981, n'en fait pas partie.

<sup>37</sup> L'idée en est lancée lors du sommet de l'Union Africaine tenu le 23 octobre 2001, à Abuja au Nigeria par 5 chefs d'Etats, Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigeria, Sénégal.

<sup>38</sup> Perspectives économiques en Afrique ; OCDE, 2001-2002.

Dans ce climat, les discussions autour de la question migratoire au Maghreb ont glissé très rapidement d'un mélange de considérations économique-sociales et sécuritaires lors de débats entre spécialistes, à une approche essentiellement fondée sur le contrôle et la sanction. Approche à laquelle a été donnée, vu les circonstances, une publicité inhabituelle à ce niveau, et pour des sujets aussi sensibles.

Le projet de loi marocaine sur le sujet, présenté le même jour<sup>39</sup> qu'un texte de loi sur le terrorisme (voir ci-après) même si son contenu n'est pas aussi répressif pour les migrants en situation irrégulière qu'une lecture non avertie en donne l'impression, est une parfaite illustration de ce virage.

Nonobstant, il demeure évident que l'aggravation de la situation en Afrique, et l'augmentation des flux migratoires qui en découle, ne peut trouver de solutions viables que dans la sphère économique et sociale, et dans la durée.

Une telle approche est encore d'autant plus possible qu'elle est inévitable si la communauté internationale et les pays concernés veulent véritablement inverser des tendances qui, à terme, conduiraient à de véritables tragédies humaines, hors de propos dans une économie et des sociétés qui se mondialisent.

A partir de ces éléments, il semble bien que toute intervention crédible, pour réduire l'ampleur du phénomène migratoire à moyen et long terme, et en limiter, à court terme, les effets négatifs de toutes natures que subissent aussi bien les pays de départ que les pays d'accueil et les migrants eux-mêmes tout au long du processus migratoire, doit s'articuler autour d'un ensemble de volets et doit être conduite d'abord au niveau des pays de départ.

Quant aux pays du Maghreb, qui sont, désormais, à la fois des pays d'accueil et des pays de départ, il est important de savoir leurs possibilités de réaction par rapport aux populations migrantes et dans quelle mesure ils seraient, ou ne seraient pas, capables d'intégrer une partie de ces populations dans un tissu économique et social déjà en peine de répondre aux besoins, notamment en emplois, des jeunes maghrébins eux-mêmes.

## Bibliographie indicative

\* L. Barros, M. Lahlou, C. Escoffier, P. Pumares, P. Ruspini, « l'Immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », BIT, Genève, août 2002.

\* Ali Bensaad, « Voyage au bout de la peur avec les clandestins du Sahel », L. Barros, M. Lahlou, C. Escoffier, P. Pumares, P. Ruspini; Genève, ILO, 2002, *Le Monde Diplomatique*, septembre 2001.

\* Commission européenne, Programme Meda-Maroc, « Gestion des Contrôles Frontaliers », Mission d'identification au Maroc, juillet-octobre 2002.

\* Comité catholique contre la faim et pour le développement, « Dette & développement, plate-forme d'information et d'action sur la dette des pays du sud », rapport 2001-2002 (site internet: [www.dette2000.org](http://www.dette2000.org)).

\* Haut Conseil de coopération internationale (HCCI), « Les priorités de la coopération pour l'Afrique subsaharienne... », Paris-France, avril 2002

---

<sup>39</sup> Le 16 janvier 2003, et discuté au parlement à partir du 6 février 2003.

- \* Haut Conseil de coopération internationale (HCCI), « La Conférence de l'ONU sur le financement du développement – Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002 », décembre 2002
- \* *Bilan du Monde*, Le Monde, Paris, édition 2003
- \* *L'Atlas du Monde diplomatique*, Le Monde diplomatique, 2003.
- \* ONUDI, « Programme intégré d'appui aux activités génératrices de revenus et d'emplois pour la réduction de la pauvreté », Madagascar, avril 2001
- \* ONUDI, « Côte d'Ivoire : Développement durable du secteur privé », juin 1999
- \* ONUDI, « Appui à la compétitivité et promotion de la décentralisation des activités productives », Mal, mars 2000
- \* Sassia Spiga, *La Dynamique urbaine post migratoire à Tamanrasset*, Migrinter, Poitiers, avril 2002
- \* Olivier Pliez, *Les migrations dans le Sahara libyen: approches et aspects*, Migrinter, Poitiers, avril 2002

Sites consultés :

- [www.uneca.org](http://www.uneca.org) (site de la Commission économique pour l'Afrique) ;
- [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) (Banque mondiale) ;
- [www.adb.org](http://www.adb.org) (Banque africaine de développement) ;
- [www.fao.org](http://www.fao.org) (FAO) ;
- [www.undp.org](http://www.undp.org) (Programme des Nations unies pour le développement) ;
- [www.unaids.org](http://www.unaids.org) (Programme des Nations Unies de lutte contre le sida) ;
- [www.ilo.org](http://www.ilo.org) (Organisation internationale du travail).